

LOCATION DE VOITURES

Gare maritime de Bergevin

97110 POINTE-A-PITRE

Tél : 0690 35 72 12

Tél : 0590 91 84 37

Fax : 0590 91 31 94

Ouvert du lundi au samedi 7h30 à 11 et 16h00 à 18h00

Le dimanche 16h00 à 18h00

N°



TROPIC CAR

Permanence 0690 35 72 12 - E-mail : tropicar@wanadoo.fr - Adresse internet : <http://www.tropic-car.com>

Marque/Car make	N° immatriculation Car Licence N°	Propriétaire/Owner
Marque/Car make	N° immatriculation Car Licence N°	Propriétaire/Owner
RETOUR		Date et heure/Time in
DU VEHICULE		
CONDUCTEUR (locataire responsable) : M		
Adresse :		
N° de code		
Pays :		
MODE DE PAIEMENT :		
Caution :		
Location :		
Franchise :		
MONTANT :		
DRIVERS	N° permis/Driver's licence n°	Emis ou expiré le :
1 ^{er} conducteur	Date et lieu de naissance/Date & place of birth	
2 ^{ème} conducteur	Nom :	
	Adresse :	
	Date et lieu de naissance/Date & place of birth	
	N° permis/Driver's licence n°	Emis ou expiré le :
CONTACT LOCAL		
<p>PROLONGATION : Toute prolongation, quelque soit la durée ne pourra vous être accordée que 24 heure avant la fin du contrat. Passé ce délai vous vous exposez à un refus ou à une majoration de 20% de notre location.</p>		

Heure de départ		Date de départ/Time out	
Heure de retour		Date de retour/Time in	
Jours/Days		Sem/Week	
SOUS TOTAL			
AUTRES FRAIS			
Rachat Franchise			
TOTAL HORS TAXES			
T.V.A			
TOTAL T.T.C.			
CARBURANT Départ	Retour		
OBSERVATIONS			
<p>IMPORTANT</p>		<p>COMPLEMENT : Frais essence minimum 10 € Frais nettoyage minimum 15 € Frais dossier amende 8 € Vol auto-radio 200 €</p>	
<p>ETAT DU VEHICULE : Tout véhicule non restitué dans un état de propreté correct fera l'objet d'une facturation ASSURANCES : Les véhicules sont assurés tous risques. Toutefois en cas d'accident avec responsabilité du conducteur une franchise sera appliquée. En cas de sinistre responsable, le remorquage et l'immobilisation sont à la charge du locataire, en sus de la franchise. Dégradation, perte ou vol d'équipement (essuies-glace, autoradio, antenne, jante, pneu, roue, etc...) restent totalement à la charge du locataire. RESTITUTION DU VEHICULE : Un délai maximum de 20 minutes est toléré par rapport à l'heure fixée sur le contrat. Au delà de cette limite, toute heure commencée sera facturée à raison d'1/5 de la journée.</p>			

J'ai lu et accepté en qualité comme ci-dessus spécifié, les conditions stipulées ci-contre et au verso de ce contrat, ainsi que sur les tarifs distribués par le loueur. Je suis responsable des violations à la loi sur la circulation routière.

We have read the terms and conditions on both sides of this rental agreement and on the brochures separately shown by lessor and agree there to.

Signature départ

Signature retour